



Le journal du

SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE

LE FORESTIER BRETON



DOSSIER
SPÉCIAL

INCENDIES & DFCI

Protéger • Accompagner • Défendre • Informer



N°02
JUILLET
2024



Pas un trimestre sans proposition de loi ou rapport sur la forêt, et ces derniers mois ont été généreux de ce point de vue.

La Cour des comptes, qui a la très lourde responsabilité de s'assurer du bon emploi de l'argent public, commet un rapport sur l'adaptation de la forêt au changement climatique. Elle y met en exergue « l'incapacité de renouveler et d'adapter leur patrimoine au changement climatique » qui caractérise les communes forestières et préconise la création de structures de gestion intercommunales afin de réduire les coûts et de diluer les risques. Les forestiers le savent bien, mais ce rappel que les forêts ce sont aussi des coûts et des risques est de bon aloi. La Cour aurait même pu aller plus loin en s'interrogeant sur le bien-fondé de l'utilisation de l'argent public, celui de nos impôts, pour l'achat par les communes de forêts génératrices de coûts et de risques.

Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de modestes surfaces (5,6 ha en moyenne selon la SAFER) que l'Office National des Forêts, gestionnaire de droit des forêts publiques, n'a pas les moyens humains de gérer. Aujourd'hui les forêts, demain les champs et ensuite les usines : ou fixer les limites à la volonté collectiviste ? Une inquiétude partagée par Le Chasseur Français qui titrait un article de son dernier numéro « L'avenir de nos étangs : Nationalisations en vue ? ».

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, sous la houlette de Claire Hubert, ancienne directrice du CNPF, se préoccupe de la « mise en gestion durable de la forêt privée ». Les constats ne font pas émerger de découvertes majeures, mais certaines préconisations méritent d'être étudiées, voire mises en œuvre, comme la mise à jour du cadastre (3,6 millions d'hectares de forêts ne seraient pas répertoriés comme tels), la création de postes de techniciens d'animation forestière (il y en a 40 en Bretagne pour l'animation bocagère et pas un seul pour la forêt) ou le boisement de 200 000 hectares délaissés par l'agriculture. Les objectifs économiques et environnementaux sont louables.

Mais il est sous-entendu que les forêts sans Document de Gestion Durable ne sont pas gérées, ce qui paraît très excessif. Les préconisations sur la petite propriété forestière qui découlent de ce constat, telles que l'interdiction de partager entre ses enfants, la fusion autoritaire des petites parcelles, le renforcement du droit de préemption des collectivités locales ou la création obligatoire d'associations syndicales de gestion remettent en cause le droit de propriété et de libre gestion.

Pourtant, le rapport de la Cour des Comptes, précédemment cité, ne considérerait pas la collectivisation des petites forêts comme la panacée pour qu'elles soient gérées.

Puisse le législateur méditer les paroles du poète-paysan Jean Rivière : « Ils (les ruraux) n'ont pas d'ordres à recevoir du monde : leurs lois montent du sol et tombent du ciel. ». Ce sont en effet le sol et le climat qui sont les principaux déterminants de la sylviculture, la ténacité des forestiers qui en garanti la pérennité. Votre syndicat continuera à se battre pour défendre la liberté de gestion de la petite propriété tout en soutenant, voire initiant, des chantiers regroupés sur la base du volontariat. **Il n'est pas question de laisser passer une loi Verdeille de la forêt qui ne nous apporterait rien, les problématiques étant complètement différentes de celles de la chasse !**

Les Français viennent de donner une leçon aux partis politiques qui érigent l'écologie en fin ultime au détriment de l'homme. Les extrémistes verts qui ne pèsent que 5 % des voix n'ont aucune légitimité pour dicter la politique environnementale de la France.

L'été sera chaud à Saint Malo, même s'il pleut prédisent Météo France et le compositeur Éric Charden. Cette dernière prévision conviendrait assez bien à nos forêts. Il nous a toutefois paru utile de consacrer ce numéro estival du Forestier Breton au risque d'incendie afin de tenter de mieux les prévenir. La priorité est que les incendies ne se déclenchent pas par accident (cigarette, disqueuse, barbecue, engins de broyage), puis d'empêcher leur propagation par une mise en œuvre effective des Obligations Légales de Débroussaillage que la loi vient de faciliter.

Enfin, lorsqu'il faut lutter contre les flammes, nos forêts sont sous la protection bienveillante des pompiers souvent aidés par nos amis agriculteurs dont les tonnes emportent des volumes considérables d'eau.

Encore faut-il avoir de l'eau à pomper et nous devons bien admettre que, depuis les terribles incendies de l'été 2022, les points de pompages créés par les collectivités locales bretonnes peuvent se compter sur les doigts de la main ... d'un manchot. Alors, nous sommes allés voir ce qui se faisait au sud de la France pour vous rapporter de précieux conseils.

Bonne lecture !

Sommaire



Actualités nationales	3	Bon à savoir	16
Actualités départementales	5	A la rencontre de nos adhérents	18
Dossier spécial Incendies	10	Agenda	19

Nous contacter

☎ 06 82 09 98 50
 ✉ syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr
 📍 Maison de l'agriculture | CS 14226 | 35042 RENNES cedex

SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE

Maison de l'agriculture
 Rond-point Maurice Le Lannou -
 35000 RENNES
 SIREN : 924 511 173 00016 - APE : 9411Z

Titre de la publication : Le Forestier Breton
 Directeur de la publication : Alain de Kernier
 Président commission communication :
 Yves-Marie Quéau
 Conception graphique : Marie-Anne Salon

Date de parution : juillet 2024
 Tiré à 2.500 exemplaires
 Dépôt légal : juin 2024
 Prix en euros : 2,90 €
 N° ISSN : 3037-9717
 Crédits photos : ©Freepik,
 ©Nolwenn de Lapointe,
 ©Syndicat forestier de Bretagne,
 @studiopennec

Impression :
 Calligraphy Print (35220 Châteaubourg)

Haro sur les petites propriétés forestières privées

Bertrand Rayssiguier

Haro sur les petites propriétés forestières privées : mal gérées, elles ne joueraient pas leur rôle face au réchauffement climatique.

Dans deux rapports récents (mars et avril 2024), simultanés et complémentaires, la haute administration s'est penchée sur la mise en gestion durable de la forêt française privée pour réussir l'adaptation au changement climatique.

La cour des comptes, dans un premier rapport, relève : « l'éparpillement des propriétés, frein à l'adaptation au changement climatique » et souligne que : « l'enjeu du regroupement pour améliorer la gestion des forêts privées est essentiel ».

Par ailleurs, elle pointe le fait que : « l'adaptation des politiques de gestion de la forêt demeure confrontée à l'obsolescence des méthodes d'aménagement et de planification et à l'aggravation des déséquilibres sylvo-cynégétiques ».

Dans ses conclusions, elle recommande, entre autres :

- « D'intégrer l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans les documents de gestion forestière, à partir d'un suivi régulier de l'état des peuplements »
- « De confier aux établissements publics nationaux la direction et l'organisation de la régulation des populations de cervidés ».

« L'enjeu du regroupement pour améliorer la gestion des forêts privées est essentiel »



e/freepix

Le deuxième rapport, a été établi conjointement par l'Inspection Générale des Finances, le CGAER et l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.

Le sujet des petites propriétés forestières privées et de la performance de leur gestion y est à nouveau adressé, et tout particulièrement au niveau des conclusions :

- « ... Les forêts privées ne pourront espérer jouer leur rôle dans ce chantier majeur (l'adaptation au changement

climatique) tant que seulement 27% de leur surface sera concernée par des documents de gestion durable. Le faible rythme d'évolution de ce chiffre...ne fait que renforcer l'urgence d'un changement d'approche... Le chantier est donc considérable et va nécessiter de confier aux préfets, en partenariats avec les collectivités territoriales, la mobilisation des différents outils d'animation et d'incitation leur permettant de mettre en mouvement les propriétaires forestiers afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la planification écologique.

- ...l'État doit donner des signaux clairs sur la mise en place d'une politique ...permettant de constituer des unités de gestion concertée de plus de cent hectares.
- ...Un dialogue doit s'engager avec la société alors que les travaux forestiers sont mal acceptés...Ne pas intervenir en forêt serait pourtant la pire des solutions tant sur le plan environnemental qu'économique dans le contexte du changement climatique...
- ...Les propositions formulées visent à

augmenter de 37% la surface de forêt privée dotée de PSG... La proposition N°16 est de reboiser 200 000 ha de terres délaissées en dix ans ».

Votre syndicat a étudié très attentivement l'ensemble de ces deux rapports. Voici notre position :

- Nous en partageons la conviction que « la mise en gestion durable des forêts privées est indispensable pour réussir l'adaptation au changement climatique, améliorer le puits de carbone et réduire le déficit de notre balance commerciale »
- Nous partageons aussi le diagnostic d'un éparpillement des propriétés qui est un frein au déploiement de la gestion durable.
- Nous voyons se profiler une mise sous tutelle, de notre gestion forestière par les préfets. Nous ne l'acceptons pas.
- Nous sommes à même, en toute autonomie, et par un effort solidaire au sein de la communauté des propriétaires forestiers, de mettre en place des unités de gestion concertées, de taille significative et sous gestion durable.

Au travers de la mise en place du Label Bois Breton Durable nous avons commencé à y travailler.

Pour aller plus loin, nous mobiliserons aussi le Groupement des Producteurs de Bois Bretons. Il sera un **outil de développement d'unités de gestion** concertée par l'identification des petites propriétés de plusieurs communes contiguës, volontaires pour bénéficier d'un PSG concerté, intégrant l'anticipation du réchauffement climatique et la mise en œuvre de la DFCI.

Nous vous présenterons cette approche lors de notre réunion du 7 septembre.

Comité technique Breizh Forêt Bois



breizh forêt bois
(Re)boisons pour l'avenir

Un avis favorable a été donné sur 534.000 euros de subventions accordées par la Région Bretagne.

Une priorisation du financement des dessertes et de la défense contre l'incendie a été demandée pour pouvoir réaliser les travaux pendant l'été. Un reporting sur l'avancement des dossiers a été demandé par vos élus et une première version leur a été communiquée.

Le problème des délais considérables de paiement vient d'une allocation de ressources insuffisante pour traiter les dossiers et d'une priorisation politique des dossiers bocage, mais le risque est de tuer Breizh Forêt Bois par découragement des forestiers.

Adhérer massivement, dès maintenant, au Label bois Breton durable

Bertrand Rayssiguier

Vous êtes :

- **Propriétaires de forêts** situées en Bretagne, respectant le SRGS de la région Bretagne et disposant d'un document de gestion durable validé (PSG, CBPS+, RTG).
- **Exploitants forestiers** de la Région Bretagne,
- **Scieries et transformateurs** du grand ouest assurant le traitement et la traçabilité des grumes jusqu'à leur site de production.

Obtenez le label « Bois Breton Durable » pour :

1/ Apporter à vos clients, aux consommateurs et à la société les trois garanties suivantes :

- Bois issu de forêts bretonnes **locales**
- Exploitation et 1ère transformation en **circuit court**
- Forêts gérées durablement avec priorité à la **décarbonation** et au respect de la **biodiversité**

2/ Soutenir les démarches « forêts, bois et territoires » mises en œuvre par les collectivités bretonnes : Brest, Quimper, PNRA...et les **emplois associés**.

3/ **Démontrer à l'État**, face aux remarques et conclusions de L'Inspection des Finances, du CGAAER, IGEDD, de la Cour des Comptes, que la **petite propriété forestière privée bretonne peut être bien gérée durablement** face au réchauffement climatique

4/ Lutter contre les tentatives **d'ostracisation des forêts plantées** menées par le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)

5/ Avoir le droit d'usage de la marque

Une labellisation est valable pour 6 ans.

Transmettez votre demande de candidature au label grâce au « formulaire de demande » disponible par mail à l'adresse suivante : apave.certification@apave.com.

Pour les propriétaires forestiers, envoi du formulaire au GIE Forestier Centre Bretagne à l'adresse suivante : gieforestier.centrebretagne@gmail.com

GIE Forestier Centre Bretagne, 40 rue des hôpitaux, 22430 Erquy

Coût de labellisation en fonction de votre catégorie :

PROPRIÉTAIRE		
1 cycle de labellisation : 6 ans		Total € HT
Catégorie Propriétaire (Hectares gérés)	< 20 ha	150 € (25 € / an)
	< 100 ha	250 € (41,7€ / an)
	> 100 ha	350 € (58,3 € / an)

EXPLOITANT		
1 cycle de labellisation : 6 ans		Total € HT
		1 200 € (200€/an)

SCIEUR		
1 cycle de labellisation : 6 ans		Total € HT
Catégorie scieur (CA annuel)	< 5 M€	950 € (158,3 € / an)
	< 15 M€	1 950 € (325 € / an)
	> 15 M€	2 950 € (491,7 € / an)



GIE – Histoire de propriétaire

Guy HERVE - Président du GIE forestier

Dans les années 2000, deux propriétaires se concertent pour vendre leurs bois en direct aux scieries afin d'obtenir les meilleurs prix.

Le but était simple : Maîtriser les coûts d'exploitation, les volumes, les prix de vente, selon les produits (grumes, billons, trituration), tout en évitant les intermédiaires. Rapidement remarqués, d'autres propriétaires se joignent à ce nouveau process de vente de bois.

Ainsi est né le GIE Forestier Centre Bretagne « des propriétaires pour le propriétaire » appelé communément le GIE forestier. Le GIE forestier peut revendiquer depuis sa création, **plus de 20 millions de chiffre d'affaires pour 425 000 m³ de volume de bois vendus**. Le GIE, jusqu'à présent, ne traitait que les ventes de bois de résineux avec du bénévolat. Mais il souhaitait proposer une offre élargie, il fallait donc trouver de l'aide.

Depuis le mois de janvier 2024, M. KERDUDO a rejoint le GIE Forestier en tant que prestataire indépendant. De formation forestière, pendant de nombreuses années, il a opéré dans l'achat, la vente de bois, et la gestion de propriétés.

Fort de son expérience, le GIE apporte avec M KERDUDO une offre de services enrichie, qui permet d'aider les propriétaires forestiers dans tous ces domaines.

Désormais, le GIE est en capacité d'assurer le suivi de tout travaux forestiers. Une collaboration avec des entreprises forestières locales fiables nous permet d'assurer des prestations de qualité.

En résumé, le GIE aide les propriétaires dans les domaines suivants :

- ventes de bois résineux
- suivi de coupe

Et maintenant nous effectuons dans les mêmes conditions

■ ventes de feuillus : chênes, châtaigniers, hêtre, bois d'œuvre et bois de chauffage . (Depuis février, 25% des volumes vendus sont des feuillus).

Le GIE peut aussi assurer :

- la maîtrise d'œuvre des plantations,
- les dégagements,
- la taille de formation de feuillus...

Le slogan du GIE forestier : « Des propriétaires pour le propriétaire », illustre parfaitement l'esprit qui anime nos adhérents

Contact : Joël Kerdudo
Tél. : 06.72.35.47.76
Mail : gieforestier.centrebretagne@gmail.com

ILLE & VILAINE

**Sensibilisation et Éducation :
Les forestiers sortent du bois**

Nolwenn de Lapointe - Laillé (35)

Sans un mot, c'est souvent l'attitude d'un forestier qui analyse, constate, prévoit, imagine, travaille.

Hélas, certaines âmes ignorantes profitent de ce silence pour incriminer de différents maux, ces travailleurs silencieux.

Avant d'être bâillonnés injustement, **il est temps pour les forestiers de « sortir du bois »** afin de parler avec clarté de ce milieu qui préoccupe nos pensées.

Dans les écoles :

Bon nombre d'écoliers méconnaissent cet écosystème dont le sujet pourrait enrichir et animer des activités lors de journées découvertes.

Des discussions simples avec ces petits interlocuteurs avides de questions, leur apporteraient quelques clés pour observer et comprendre la forêt de manière authentique, et leur permettrait de comprendre le rôle essentiel du forestier qui veille et agit pour la préserver.

Dans les mairies :

Les missions des élus sont complexes. Tirillés par une demande sociétale exigeante et très variée, ils ont peu de temps à consacrer à la compréhension des enjeux et problématiques liés à la forêt.

Il est donc bénéfique de pouvoir échanger avec eux et de les emmener sur le terrain pour leur expliquer, les informer et aborder des sujets forestiers d'actualité.

Dans les villes et villages :

Les journées « Nature » fleurissent répondant à des besoins ancestraux de renouer avec nos racines rurales.

Si l'intérêt est louable, souvent, la pierre d'angle manque. Nous pouvons donc nous interroger sur la cohérence de ces initiatives.



©Nolwenn de Lapointe

■ Comment prôner le matériau « bois » et condamner l'abattage d'arbres ?

■ Comment défendre la biodiversité et arpenter à l'automne la forêt privée, en quête de champignons qui rempliront le panier ou seront retournés à la pointe du bâton ?

Quand c'est possible, la présence des forestiers lors de ces événements permet dans certains cas d'apporter un éclairage sur ces enjeux complexes et de redonner sa place à la pierre angulaire.

« En m'engageant par ces différentes portes, je peux consacrer mon énergie à la défense d'une forme de vérité trop souvent dénaturée. »

CÔTES D'ARMOR

Timber Breizh - Loudéac

Arthur le Breton - MFR Loudéac (22)

Le syndicat Forestier présent au côté des apprentis forestiers

Le Timber Breizh 2024, organisé par la filière forêt de la MFR de Loudéac s'est déroulé le samedi 27 avril dernier.

Au programme, le concours de bûcheronnage avec 4 épreuves : l'épreuve des cookies au harpon, l'épreuve des cookies à la tronçonneuse, l'épreuve d'ébranchage à la scandinave et enfin l'abattage de précision. Au total, 9 participants dont 4 élèves du Gros Chêne à Pontivy et 5 élèves de la MFR de Loudéac. Théo Lemarchand, élève en Terminale Forêt, a remporté le concours.

Les visiteurs ont pu découvrir un village nature regroupant plus de 45 exposants de la filière forêt bois environnement ainsi que des artisans et des producteurs locaux. Des activités comme la chasse à l'arc, des expositions de machines forestières, des conférences, de la sculpture sur bois, et de la fabrication de pain au feu de bois, ont animé cette journée.

L'événement a réuni plus de 600 personnes tout au long de la journée avec comme objectif de valoriser les métiers de la forêt et du bois en Bretagne ainsi que de valoriser les jeunes grâce au concours. Le Timber Breizh sera désormais renouvelé tous les deux ans !"



Lever les blocages aux premiers boisements de friches ou de terres agricoles délaissées



Bertrand Rayssiguier

Il y a aujourd'hui unanimité pour reconnaître que la forêt répond aux enjeux clés des territoires finistériens, face au réchauffement climatique :

- sauvegarde de la biodiversité
- décarbonation
- développement économique en circuit court.

Une façon simple pour atteindre ces objectifs est d'**augmenter la surface forestière sous gestion durable** en allouant à la forêt, une part du foncier actuellement en friche ou libéré demain par l'agriculture, dans le cadre du départ en retraite des chefs d'exploitation et du recul de l'élevage.

Et c'est là que les choses se complexifient, loin de la simplification administrative promise par l'état.

1/ En effet pour réaliser un premier boisement de terre agricole il faut respecter l'article R322-2 et son § 47 du code de l'environnement qui imposent de faire une **demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL, à partir de 0,5ha, avec obligation implicite d'une étude d'impact en l'absence de réponse au bout d'un délai de 35 jours.** (Coût d'une étude d'impact 8 à 10 000 €)

2/ A l'inverse, pour remettre en culture une friche, ce qui réduira la biodiversité, le seuil de demande d'autorisation (§ 46 du même article R322-2) est de 4 ha !

Vous avez bien lu : pour augmenter la biodiversité en boisant une terre agricole un seuil de 0,5 ha est imposé, alors qu'il est de 4 ha pour l'opération inverse, destructrice de biodiversité. On est au royaume d'Ubu roi !

Nous avons soumis ce problème à nos deux représentantes impliquées dans la forêt, Mesdames les députées Le Feur (Morlaix) et Thomin (Châteaulin – Monts d'Arrée) ainsi qu'à la DDTM. Aligner les deux seuils ci-dessus à 4 ha nous semblant aller à la fois dans le sens de la simplification administrative et de la réussite de l'adaptation au changement climatique.

Et c'est aussi faciliter la mise en œuvre de la récente recommandation N°16 du rapport de l'Inspection des Finances et du CGAER sur la mise sous gestion durable de la forêt privée.

Rencontre avec les élus



Yves-Marie Quéau

Dans le cadre des actions de la commission communication du syndicat, nous avons rencontré Madame Mélanie Thomin, députée de la 6ème circonscription du Finistère, pour faire le point sur l'actualité forestière.

Les conséquences de la tempête Ciaran étaient au centre de cette matinée, mais nous avons également fait le point sur différents sujets importants touchant notre activité.

Après avoir rappelé l'importance économique de la filière et les services rendus par la forêt en matière de décarbonation de biodiversité, nous avons engagé une discussion approfondie sur divers sujets et notamment ceux-ci :

- L'inaction de l'État dans l'aiguillage des aides financières mises en place pour aider les propriétaires forestiers à se relever des dégâts causés par la tempête Ciaran.
- Notre demande de révision des seuils de surface pour les demandes de boisement.
- Les simplifications administratives attendues pour nos actions de gestion forestière et de boisement.

Bien entendu, nous avons également évoqué les actions concrètes des administrateurs du syndicat en expliquant nos travaux au sein des comités de pilotage DFCEI, de la filière bois Brest et Quimper et notre travail de rédaction dans le cadre de la charte forestière du PNRA.

Madame Thomin a rencontré un syndicat uni, déterminé et disposé à s'investir dans les dossiers forestiers locaux. Notre démarche constructive face à des sujets parfois clivants a été saluée en soulignant notre rôle d'acteurs de terrain essentiels dans l'élaboration des futures réglementations impactant nos activités.



FINISTÈRE

Mélanie Thomin, députée du Finistère s'engage auprès du syndicat forestier de Bretagne



Mélanie Thomin Députée de la 6^e circonscription du Finistère (Châteaulin-Carhaix) :

J'ai été bouleversée, comme l'ensemble des Finistériens, par l'ampleur des dégâts de la tempête Ciaran. C'est notre patrimoine forestier local qui a payé le plus lourd tribut : en presque île de Crozon, **certaines forêts ont été détruites à plus de 80 %**. Quelle désolation, quand sur des parcelles entières, seules quelques chandelles ont pu être sauvées. Notre paysage en est profondément et durablement affecté.

Dès le lendemain de la tempête, j'ai constaté l'ampleur des dommages en sillonnant les routes de ma circonscription. Je me suis alors **engagée pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, pour que la solidarité de l'État soit à la hauteur des besoins du terrain. J'ai également souhaité **me mettre au service de celles et ceux qui en ont besoin, dans un suivi au long cours de l'après-tempête**.

Médiatiquement, la tempête Ciaran a très vite été balayée par d'autres urgences, sauf pour celles et ceux qui l'ont subie en première ligne. Actuellement, **des habitants me sollicitent toujours pour le rétablissement du réseau télécom ou pour l'abattage et l'évacuation d'arbres**. En comité de pilotage post-tempête, Bertrand Rayssiguier est intervenu plusieurs fois pour faire remonter les besoins des propriétaires forestiers. Comme ceux-ci sont encore insuffisamment pris en compte, c'est tout naturellement que nous nous sommes coordonnés pour une visite de terrain. **L'ONF a déjà réalisé un diagnostic important de l'état de nos forêts publiques** ; j'avais déjà eu l'occasion de constater les dégâts à leurs côtés : pour la forêt du Cranou, dans ma commune de résidence, mais aussi en forêt d'Argol.

A la rencontre d'Yves-Marie Quéau, sur sa parcelle forestière de Telgruc-sur-Mer, j'ai été sensibilisée aux problématiques auxquelles vous êtes confrontés. **Avec la tempête Ciaran, pas de vente en bloc et sur pied possible, tout est beaucoup plus complexe et risqué, aussi bien financièrement qu'en terme de responsabilités**. Chaque parcelle a besoin d'une analyse et d'un traitement spécifique, selon son environnement, les essences présentes, les types de dommages.

En zone Natura 2000, il est utile de s'adresser à un technicien du CRPF, pour traiter au mieux sa parcelle, en fonction de la biodiversité présente : pour respecter l'habitat naturel des espèces protégées comme les oiseaux par exemple. In

situ, on perçoit bien l'enjeu environnemental dans un cadre paysager remarquable.

La dimension patrimoniale et familiale de ces boisements est aussi à prendre en compte. Un certain nombre de parcelles datent de l'après-guerre. Ces parcelles boisées sont le symbole du lien fort à nos racines, pour des générations de Bretons qui ont été confrontés à la reconstruction de leurs paysages. C'est tout sauf anecdotique : cela montre l'attachement de beaucoup de petits propriétaires à un patrimoine forestier qu'ils entendent préserver et transmettre, à rebours des coupes sauvages et de la surexploitation. Il y a une vraie culture de la forêt qui mérite d'être davantage partagée.

Cette visite de terrain aux côtés de Fransylva m'a servi de point d'appui pour saisir le Secrétaire d'État en charge de la biodiversité, M. Hervé Berville, lors d'un rendez-vous de travail à l'Assemblée nationale. Je l'ai alerté de la demande de Fransylva de nommer un coordinateur pour vous accompagner dans l'ingénierie et la construction d'une gestion collective de l'après tempête. J'ai relayé la nécessité de **rééquilibrer des relations commerciales défavorables aux vendeurs, victimes de la tempête, et**

d'éviter ainsi les ventes de gré à gré à prix réduit. Collectivement, nous avons encore du travail à mener ! M. le Secrétaire d'État s'est engagé à se rendre en Finistère pour faire avancer la cause des forestiers, mais pas d'engagements concrets pour l'instant. Nous l'attendons

pour que les forêts ne soient pas les grandes oubliées des fonds d'urgence ouverts pour notre territoire au début de l'année 2024.

Avec plus de 90 % de forêts privées et une surface moyenne de 3 ha, les petits propriétaires forestiers en Finistère détiennent une part non négligeable de notre patrimoine environnemental, ainsi que des savoir-faire précieux pour mieux gérer notre avenir en matière de décarbonation. Pour prendre conscience de cette responsabilité, et atteindre les objectifs de neutralité carbone que notre pays s'est fixé à horizon 2050, vous incarnez des acteurs de terrain incontournables.

Vos forêts, sont une valeur ajoutée pour le territoire, notamment en développant la valorisation des feuillus en bois d'œuvre. Le récent label « Bois Breton Durable » gage de traçabilité, circuit-court et d'exigences environnementales va dans ce sens. Le soutien à cette filière est donc vital pour soutenir, conserver et faire vivre la forêt pour les générations à venir !

"J'ai été bouleversée, comme l'ensemble des Finistériens, par l'ampleur des dégâts de la tempête Ciaran"

Assemblée Générale du CETEF, le 4 avril



L'Assemblée Générale annuelle du CETEF Finistère a eu lieu le 4 avril dernier.

Elle a été l'occasion de faire un point sur l'impact de Ciaran, bien plus fort que les premières estimations l'imaginaient, la lutte contre le dendroctone qu'il faut continuer, le développement du Thuya comme essence de bois d'œuvre à forte rentabilité, en plantation pure ou mélangée avec du cryptomère ou de l'épicéa de Sitka.

Réunion trimestrielle avec la DDTM, le 9 avril



La réunion trimestrielle de la commission départementale 29 avec la DDTM du Finistère a eu lieu le 9 avril dernier.

Les sujets suivants ont été abordés : avancement du SNAP et identification des ZPFs, la charte forestière du PNRA, les boisements des terres délaissées par l'agriculture, les plans de chasse 2024/25, les aides post-Ciaran, la mise en œuvre de la DFCI via le PIPFCI de la DRAAF, la participation DDTM à la réunion du 7 septembre 2024. **Il nous a été confirmé que les PSG l'emportaient sur les classements EBC des PLUs.**

La forêt finistérienne est-elle la variable d'ajustement de la politique environnementale du département ?



Bertrand Rayssiguier

La forêt finistérienne a été durement touchée par la tempête Ciaran et celles qui ont suivi jusqu'à début avril 2024.

Aujourd'hui le CRPF estime que ce sont environ **500 000 m³** de bois qui ont été mis à terre, principalement dans la Presqu'île de Crozon, les Monts d'Arrée, les Pays de Brest et de Morlaix, ainsi que dans le Trégor. Cela représente, à l'échelle du département, **deux ans d'exploitation forestière**. Pour les petits propriétaires touchés, c'est une grande perte de valeur à laquelle s'ajoute une détresse affective et morale. Les propriétaires forestiers aiment leurs bois et ils sont effondrés devant l'**état de dévastation** des parcelles frappées par Ciaran.

Un comité de pilotage Post-Ciaran a été mis en place sous la présidence conjointe du préfet et du Président du conseil départemental pour orienter et prioriser les actions et aides post tempête. Lors de sa réunion du 19 mars, **le bilan des aides allouées est de 30 millions d'euros. Sur ces 30 millions, la part attribuée à la forêt est de 0 euros.**

Face à ce décalage, voire cette injustice, les représentants de Fransylva 29 et du CRPF ont interpellé le Président du Conseil départemental. Celui-ci a demandé à disposer de propositions d'aides précises afin de savoir où et comment allouer le soutien aux forestiers.

Le CRPF a très rapidement formulé une proposition d'accompagnement des petits propriétaires, laquelle repose sur trois constats :

- les petits propriétaires échappent aux opérateurs classiques (experts forestiers, coopératives);
- leur regroupement pour atteindre une taille critique nécessite une animation ;
- ce ne sont pas des professionnels : il faut les contacter, rencontrer, former, informer de manière individuelle ou collective.

La mise en œuvre de cette proposition repose sur un engagement de 300 000 €, réparti sur 5 ans, soit 1% du montant total des aides post Ciaran déjà allouées aux autres secteurs que la forêt.

Nous avons transmis cette proposition au Vice-Président économie du conseil départemental le 25 mars, soit 6 jours après le comité de pilotage. Nous l'avons également transmise à la DDTM et à la cheffe de projet des actions post Ciaran au conseil départemental. A ce jour nous n'avons eu **aucune réponse, ni engagement du conseil départemental ou des services de l'état sur un accord quelconque.**

Peut-être n'avons pas assez bien expliqué les problématiques forestières, notre organisation. C'est pourquoi nous invitons le président du Conseil départemental à rencontrer les forestiers finistériens lors de notre réunion annuelle du 9 septembre 2024 au Nivot. Nous l'assurons de notre accueil chaleureux.

La décarbonation désormais prise en compte par le guide du sylviculteur du Centre Ouest Bretagne



Bertrand Rayssiguier

Les « guides du Sylviculteur » ont été élaborés par le CRPF pour décrire les stations forestières et déterminer les aptitudes des différentes essences sur ces stations. A ce titre, ils sont explicitement mentionnés dans le nouveau SRGS de Bretagne (§ 3.1 – Stations forestières p39-40)

Le guide du sylviculteur du **Centre Ouest Bretagne** a été édité en 2010. Il n'intégrait donc pas les dernières connaissances relatives à l'atténuation des émissions de CO₂ par les effets de Séquestration / Stockage / Substitution.

C'est pourquoi un addendum a été produit par le CRPF pour préciser cette contribution, importante dans le cas des essences résineuses. Vous pouvez le télécharger sur le site du syndicat via le lien suivant :



bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/se-former-s-informer/les-fiches-et-guides-techniques/guides-techniques

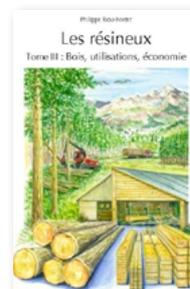
En voici quelques extraits : « En termes de carbone, la forêt, par sa croissance et le processus de photosynthèse, séquestre annuellement du CO₂... Les essences contribuent à ce puits à concurrence de leur production, ce qui avantage de ce point de vue les essences à croissance rapide (essentiellement résineux et feuillus dynamiques tels le châtaignier...) ... Le bois d'œuvre produit par une gestion durable de la forêt va lui-même stocker durant de nombreuses années le carbone et viendra en substitution de matériaux beaucoup plus énergivores ».

L'addendum rappelle également le rôle clé de l'indice de Biodiversité Potentielle et de ses critères associés en matière de biodiversité.

Enfin, il fait mention, en complément au guide, de l'apport précieux des nouveaux outils scientifiques tels que **BioClimSol** ou **ClimEssences**.

Cet addendum est une référence solide pour la constitution de vos dossiers de demande d'examen au cas par cas pour des premiers boisements ou pour vos Dossiers Descriptifs de Projet (DDP) dans le cadre du Label Bas Carbone

Aux forestiers désireux d'approfondir leurs connaissances dans le domaine spécifique des résineux, **nous recommandons vivement la lecture des trois tomes de l'ouvrage « les résineux » de Philippe Riou-Nivert de l'IDF**, véritable encyclopédie en la matière.



Réunion annuelle des forestiers Ouest Bretagne



Bertrand Rayssiguier

Le Syndicat Forestier de Bretagne vous invite à sa réunion annuelle Samedi 7 septembre 2024
École du Nivot à LOPEREC (Finistère).

Cette réunion sera l'occasion de :

- Répondre aux engagements pris lors de la dernière Assemblée Générale relative à la création du Syndicat Forestier de Bretagne.
- Montrer la forte représentation départementale du Syndicat Forestier de Bretagne.
- Partager, avec nos adhérents et élus locaux, notre vision d'une gestion durable et performante de nos forêts pour faire face au réchauffement climatique.

Programme de la journée

08h30 : Café d'accueil

09h00 - 10h00 : Plénière

Intervention sur le thème de la gestion durable face au réchauffement climatique

- La solidarité face aux impacts de Ciaran.
- Les « regroupements » des petites propriétés pour une meilleure gestion : vision de la cour des comptes, de l'Inspection des Finances et du CGAAER, réponse des finistériens avec le GIE et le Groupement.
- La forêt, atout du développement des territoires : visions et actions de nos élus Finistériens : Députées, Conseil départemental, Pays de Brest
- La synergie avec la FDC 29 : Président FDC 29.

10h00 - 12h00 : Échanges avec nos partenaires

Stands thématiques :

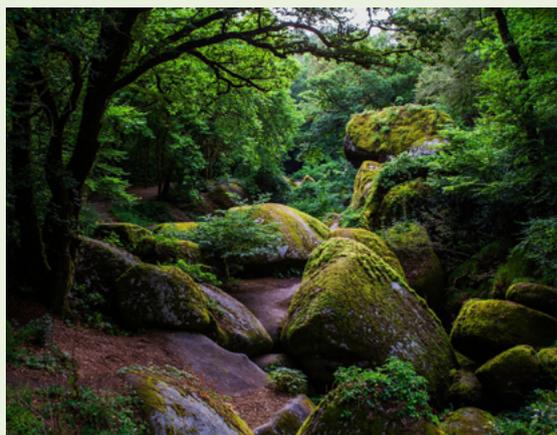
- Les plantations résineuses de demain. CRPF
- Notre contrat d'Assurance Breton XLB.
- La valorisation des bois locaux et des chablis CIARAN au sein du Pays de Brest
- La forêt dans la nouvelle charte du PNRA.
- La gestion durable des Petites Propriétés et le label Bois Breton Durable.
- Le renforcement de la DFCI. DDTM

12h00 - 13h00 : Témoignage et Bilan

- Témoignage sur une action syndicale « en pointe » par Bruno LAFON, Président du SYSSO.
- Bilan des six premiers mois du Syndicat Forestier de Bretagne.

13h00 - 14h30 : Déjeuner convivial

(Une participation de 20 € sera demandée)



Le syndicat forestier de Bretagne vous invite à participer

Réunion annuelle FORESTIERS Ouest Bretagne

DÉCARBONATION

GROUPEMENT DE SYLVICULTEURS

BIODIVERSITÉ

BOIS D'OEUVRE EN CIRCUIT COURT

Samedi 7 septembre
de 9h à 13h

Ecole Le Nivot
Loperec | Finistère

Inscription & réservation obligatoire
syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr
06.82.09.98.50

Déjeuner
20€

Inscription :

Pour participer à la réunion et/ou au déjeuner, merci de vous inscrire avant le 26 juillet 2024 en adressant un mail à syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :
Marie-Anne SALON au 06.82.09.98.50.



Défense des Forêts contre les Incendies (D.F.C.I.)



Antoine de Couesnongle.

Beaucoup d'articles paraissent ça et là en matière de DFCI, avec justesse, en matière de prévention. Cependant, suis-je concerné et de quelle façon puis-je m'organiser pour répondre aux sollicitations, exigences ou au simple bon sens, dans la mesure de mes moyens, afin d'éviter ou à tout le moins, limiter la progression d'un sinistre ?

L'importance du sujet ne dépend pas de la taille du massif considéré. Ceci veut dire que toutes les forêts sont concernées. Dès lors, une approche systématique du problème s'impose, le plus possible en concertation avec les services de secours (SDIS). **Ces derniers ont des impératifs techniques à respecter. Quels sont-ils ?**

En tout premier lieu, **peut-on faire entrer (...et ressortir) un véhicule de mon massif ?** Ce matériel de lutte contre l'incendie ne sera pas engagé sur une desserte forestière s'il n'a pas l'assurance de pouvoir faire demi-tour.

Ensuite, **dispose-t-on d'un point d'eau, suffisamment dégagé et sécurisé pour un pompage rapide ?** Cela impose des longueurs maximales de pompage (8/10 m max. et 5 m de profondeur max.) atteints à reculons. Le contenu de 3m³ par véhicule se vide en 6 minutes. Autrement dit, si le sinistre nécessite plusieurs véhicules (une noria), ceux-ci doivent nécessairement être en mesure de se croiser sur la desserte forestière. L'objectif est d'avoir une citerne luttant contre l'incendie, une qui s'achemine vers le point d'eau, la troisième effectuant son pompage.

Avant d'atteindre ce niveau minimum d'intervention, il est nécessaire de :

- définir les points à défendre, en fonction des points les plus sensibles (la priorité étant la sauvegarde humaine)
- faire établir ou faire compléter sur les cartes par l'IGN les points d'accès, les pénétrantes, le couvert végétal (feuillus, résineux, etc), les ressources en eau, les lignes haute tension.
- Prévoir un point de rassemblement et également un point de rencontre des secours en forêt. Il se doit d'être suffisamment vaste pour accueillir plusieurs véhicules, délicats à manœuvrer.

- Informer l'IGN de la qualité des voies. En effet, selon leur qualité, les voies seront matérialisées sur les cartes comme utilisables par les véhicules de secours. Ceci permettra aux pompiers de bâtir de facto une stratégie, avant même d'être sur le terrain.

Nous évoluons en forêt, autour de parcelles peut-être récemment exploitées. **Il est CAPITAL d'exiger par contrats des entrepreneurs de travaux forestiers le nivellement de leurs ornières après exploitation.**

En effet bien que les matériels de lutte contre les incendies soient dotés d'une excellente motricité, ils ne sont pas du même gabarit qu'une abatteuse ou un engin de débardage.

En conséquence, les ornières résiduelles sont à proscrire obligatoirement.

Il existe sur Internet un **Guide de Normalisation DFCI**. (PDDFCI 2023-2032 Principes fondamentaux, doctrine, etc). Nous ne saurions que trop vous conseiller de le consulter et constater que la somme des indications qui y sont mentionnées sera d'un recours évident en cas de sinistre, et encore une fois, en phase avec les besoins des SDIS, toujours volontaires mais trop souvent en but à l'impréparation des propriétaires et leur environnement.



Flashez ce QR code pour accéder au Guide de Normalisation DFCI

En conclusion, nous savons que les SDIS sont demandeurs d'informations spécifiques sur chacune de nos forêts. Ils ne les connaissent pas.

Faisons preuve d'esprit de collaboration afin de mettre, la sécheresse se faisant de plus en plus routinière en période d'été et souvent à l'automne, toutes les chances d'éviter ou limiter l'ampleur des sinistres potentiels.

Etat des lieux des risques de feux de forêt en Bretagne

C.R.P.F.- Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire - Nicolas DUVAL- Référent DFCI Bretagne

Les forêts et les landes de Bretagne constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse, mais fragile face aux risques d'incendie. Le changement climatique, la végétation inflammable et le morcellement de la propriété accentuent ces dangers.

Les Principaux facteurs de risque d'incendie en forêt en Bretagne

Formations végétales et morcellement de la propriété

La Bretagne, c'est : **420 000 ha de forêts, 50 000 ha de landes**, soit au total environ **19 % du territoire**.

La forêt bretonne conserve une **majorité de peuplements feuillus : 75 %**, dominés par les chênes. **Les conifères occupent 25 %** de sa surface avec principalement des formations à dominante de pins maritimes et sylvestres.

La propriété des forêts et landes est **majoritairement privée** (environ 90 %) et de ce fait, **très morcelée**.

Les milieux les plus sensibles aux incendies représentent 18 % des forêts et landes :

- ensembles de pins maritimes et autres pins (40 000 ha) ;
- landes ligneuses (47 000 ha) ;
- forêts ouvertes (16 000 ha).

La prédominance de ces types de milieux et la continuité de ces étendues végétales inflammables, dans les Monts d'Arrée, les landes de Lanvaux et le massif de Brocéliande, où la propriété est souvent morcelée, favorisent l'occurrence de feux de grande ampleur

Indice de sensibilité potentielle au feu en période estivale des types de végétation décliné par domaine biogéographique (ONF-Agence nationale DFCI, janvier 2023)

Type de formation	Domaines biogéographiques				
	Zone méditerranéenne et à pin maritime Aquitaine	Plaine, colline et moyenne montagne du Sud	Plaine et colline tempérée du Nord	Zone continentale et moyenne montagne	Montagne, plaine alluviale et zones humides
Pin Alep	Très forte	Très forte	Très forte	Forte	Moyenne
Pin maritime	Très forte	Très forte	Très forte	Forte	Moyenne
Landes ligneuse	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt ouverte	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt fermée sans couvert arboré	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt ouverte conifères	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt ouverte feuillus	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt ouverte mixte	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Forêt ouverte sans couvert arboré	Très forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
Chêne vert	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Chêne liège	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Pin Parasol	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Eucalyptus	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Arbousier	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Pin sylvestre	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée
Pin laricio, pin noir	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moderée	Faible
Cèdre	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chêne pubescent, Chêne liège	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chêne pubescent, Chêne vert	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chêne pubescent	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chataignier	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chataignier	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Landes herbacée	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Chêne pubescent, Chataignier	Moyenne	Moyenne	Moderée	Moderée	Faible
Sapin, Epicéa	Moderée	Moderée	Moderée	Moderée	Faible
Chêne pubescent, Hêtre	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Hêtre, Chataignier	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Douglas	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Meuleze	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Pin à crochets, pin cembro	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Forêt fermée mixte	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Forêt fermée de conifères	Moderée	Faible	Faible	Faible	Faible
Chêne rouvre - pédonculé	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Chêne-Hêtre	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Bouleau - Saule	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Charme-houblon	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Frêne - Erable	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Robinier	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Hêtre	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Forêt fermée de feuillus	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Peupleraie	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Chêne rouvre - pédonculé, Chataignier	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Le changement climatique, un facteur aggravant du risque incendie

Malgré un climat océanique avec des températures moyennes douces et une pluviométrie relativement abondante répartie tout au long de l'année, notre région n'est pas épargnée par des épisodes de fortes chaleurs et sécheresses. L'été 1976 ou plus récemment celui de 2022 en sont des exemples. **Ces épisodes climatiques extrêmes ont un impact fort sur le taux d'humidité de la végétation et par conséquent sur leur inflammabilité.**

Les dernières projections sur l'évolution du climat établies par l'INRAe (*rapport du 31 mai 2023*) confirment une occurrence significative des feux de plus de 20 ha dans le Morbihan, avec une augmentation nette en Ille-et-Vilaine vers 2050, puis dans le Finistère et dans les Côtes-d'Armor après 2090.

Tourisme et incendies : un duo à surveiller en Bretagne

Les zones les plus touristiques, telles que Paimpont et les zones côtières, notamment la presqu'île de Crozon, sont particulièrement exposées aux risques d'incendie.

La majorité de ces départs de feu, soit environ 90%, sont d'origine humaine. La négligence, comme les mégots mal éteints ou les barbecues non maîtrisés, est la cause la plus fréquente. Bien que les incendies volontaires existent, ils restent minoritaires.

Les dispositifs de prévention mis en place pour réduire ces risques

De nombreuses mesures législatives pour renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie au travers de la loi du 10 juillet 2023

Cette loi comprend de nombreuses mesures de prévention et de lutte. Voici quelques points sur lesquels nous voulons attirer votre attention :

Le classement de massifs forestiers à risque

Nos départements ont pour projet, ou ont déjà classé, des massifs à risques, selon l'article L 132-1 du code forestier. Ce classement entraîne la **rédaction d'un plan de protection du massif**, dont l'objectif est de mettre en place une stratégie collective concertée, concrète et opérationnelle, afin de diminuer le nombre de départs de feux, de réduire les surfaces brûlées, de prévenir les risques incendies et d'en limiter les conséquences. Sur ces massifs, il est envisagé la **création d'associations syndicales de propriétaires** (ou d'autres structures pouvant porter les enjeux DFCI) et l'identification des voies d'accès à la ressource forestière et de défense contre les incendies.

Sur les communes concernées, les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) s'appliqueront et un droit de préemption, au bénéfice de la commune, est ouvert aux parcelles cadastrées en bois et sans document de gestion durable (sans seuil de surface).

Les mesures prises par le CRPF pour sensibiliser les propriétaires forestiers

Les forêts dotées d'un document de gestion durable sont généralement mieux suivies et entretenues et par conséquent, moins sensibles aux incendies.

Dans la loi du 10 juillet 2023, le législateur a donc décidé d'abaisser le seuil de surface de 25 à 20 ha, à partir duquel, le Plan Simple de Gestion devient obligatoire. De plus, les plans simples de gestion doivent dorénavant intégrer une brève analyse des enjeux DFCI à l'échelle de la forêt (sensibilité de la végétation, identification des pistes et points d'eau, ...). Des exemples, sous peu, seront proposés aux rédacteurs de PSG.

Le CRPF est également acteur dans la mise en œuvre de certaines actions identifiées au plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre l'incendie 2024-2033



draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/defense-des-forets-et-landes-contre-l-incendie-dfci-a292.html

Notamment, en contribuant à la rédaction d'un **guide pratique sur la mise en œuvre des OLD** et à l'**élaboration de futurs plans de massifs**. Dans le Morbihan, le CRPF a participé activement à la mise en place et au suivi de chantiers tests sur les OLD ainsi qu'à la détermination des zones prioritaires à débroussailler. Les méthodologies utilisées dans ce cadre ont vocation à alimenter les réflexions dans les autres départements bretons.

En complément de ses actions sur le terrain, le CRPF met à profit ses outils de communication (site internet, lettre d'information, réseaux sociaux) pour sensibiliser et informer les propriétaires sur les enjeux de la DFCI.

Les défis spécifiques auxquels le CRPF est confronté dans la gestion des incendies de forêt

Le CRPF n'a pas pour mission de participer directement à la lutte contre les incendies. Cette mission est réservée au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le CRPF agit en prévention, en favorisant par exemple, le regroupement de la propriété par la création d'associations syndicales. L'objectif étant de dynamiser la gestion forestière sur des territoires morcelés où le risque incendie est très élevé et de favoriser la création de nouveaux aménagements DFCI sur ces mêmes massifs (points d'eau, pistes...).

Nous agissons également post incendie, en regroupant les propriétaires afin de **faciliter la commercialisation des bois** encore exploitables et en les accompagnant collectivement, le cas échéant, dans des **opérations de reboisement** intégrant des mesures de prévention contre le risque incendie.

Ces missions sont nouvelles pour nous et seront certainement amenées à s'enrichir et évoluer au fil des années à venir.



Pour en savoir plus :

bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/gestion-post-incendie-en-bretagne



Yves Riou

Face aux feux, la prévention comme rempart !

Chaque année, ou presque, ça recommence. En pire. Les Monts d'Arrée, du fait de ses grandes étendues en libre évolution sont régulièrement impactés par les incendies. Ce ne sont pourtant pas les pluies qui nous font défaut, la région enregistrant les plus gros cumuls de l'hexagone.

L'année 1976, avec 5000 ha de landes parties en fumée est restée dans la mémoire collective. Entre 1970 et 1980, les incendies sont nombreux et l'on compte en moyenne 120 ha détruits annuellement. 1996, année particulièrement sèche, les brigades de secours ont enregistré 54 départs de feu sur la zone Monts d'Arrée.

2022 est une année caniculaire en Bretagne. Dans le cœur emblématique du Mont-Saint-Michel, 2208 ha sont la proie des flammes. Les feux d'une rare intensité ont nécessité l'évacuation des populations proches du sinistre. L'impact émotionnel est fort. Au niveau départemental de juin à septembre, 450 feux ruraux se sont déclarés dans le Finistère. Impressionnant. On en viendrait presque à redouter les beaux jours de l'été tellement ces événements sont traumatisants.

Le réchauffement climatique aidant, de tels événements sont appelés à se multiplier. **L'incendie de Landiras dans les Landes est notre premier « mégafeu » en France.** Entendons par là un incendie hors norme, d'une ampleur inédite, des flammes de 100 mètres de haut, des feux tellement puissants qu'ils n'ont plus besoin de vent pour s'alimenter en oxygène.

L'effet d'aspiration avec des vitesses de vent de l'ordre de 200 km/h disperse sur de grandes distances des brandons. Autant de nouveaux départs de feu. A ce stade, aucun moyen de lutte n'est efficace. L'eau larguée par les canadairs s'évapore avant d'atteindre les flammes.

Dans les Monts d'Arrée, il nous semble que l'abondance de combustible n'est pour l'instant pas suffisante pour alimenter de tels feux. Mais, paradoxalement, il faut savoir que plus les moyens de la lutte seront efficaces, plus le combustible augmentera et les feux prendront de l'ampleur. Une équation de plus, complexe à résoudre.

Les causes de ces sinistres : bien souvent les négligences humaines, mais aussi des actes de pyromanie. Maladie indétectable, incurable, contre lesquelles nous sommes malheureusement impuissants.

Face à ce constat inquiétant et de l'avis des spécialistes des feux de forêt, **la lutte contre les incendies doit s'orienter vers une politique globale de prévention.** La France n'est pas en retard, elle vient de prendre des arrêtés d'obligation légale de défrichage (OLD) dans les communes à risque fort, dont le massif des Monts d'Arrée, de la Presqu'île de Crozon et le Massif des Montagnes Noires.

En partant du principe qu'un feu est d'autant plus facile à éteindre que l'on s'y prend le plus rapidement possible, il convient en période de canicule (aujourd'hui prévisible plusieurs jours à l'avance avec une grande fiabilité), de mettre en alerte la panoplie de moyens disponibles. Les services du SDIS, les agriculteurs, les entrepreneurs de travaux agricoles disposant de matériels importants parfaitement adaptés à la lutte comme ils l'ont prouvé lors des incendies de 2022.

En période estivale (juillet et août) le Finistère pourra compter sur un hélicoptère bombardier d'eau en location. Pour une intervention rapide, cet engin sera irremplaçable et surtout en terrains accidentés difficilement accessibles. Cet appareil peut intervenir n'importe où en Finistère en 20 minutes de vol et se recharger en eau en 7 à 8 minutes dans des réserves naturelles. Le SDIS 29 disposera de 4 nouveaux camions citernes feux de forêts. Il est également

prévu de renforcer la formation à la lutte contre les feux de forêts avec un objectif de 80% des effectifs formés. La location d'un ULM Horus de reconnaissance des massifs à risque permettant l'identification précoce des sinistres, complètera le dispositif.

Le plan DFCI prévoyait de réaliser une manœuvre aux côtés des agriculteurs pour les former à intervenir concrètement sur le terrain. Il est regrettable que ce dispositif n'ait pas été enclenché.

Restent quelques points essentiels :

D'abord, la création de pistes aménagées permettant le passage et le croisement d'engins lourds. L'aménagement et l'entretien de chemins déjà existants. Le débroussaillage des abords de ces chemins pour éviter les sautes de feux. **Pour lutter efficacement contre les feux de lande il est indispensable que nous ayons un maillage convenablement dimensionné en surface entouré de pistes.**

Ensuite, les points d'eau de rechargement ont cruellement fait défaut lors des incendies de 2022.

Le recensement des réserves disponibles est acté mais où en est-on dans la réalisation des points supplémentaires ?

Les financements sont disponibles à hauteur de 80%. Le reste à charge pour les communes riveraines est donc de 20%. La somme est importante pour certaines d'entre-

elles. **Ce handicap est-il solutionné pour permettre le déblocage de ce dossier ?**

Autre problème à résoudre :

La grande majorité du site à risque fort en incendies se trouve en Natura 2000. Le document d'objectifs tout en validant le même constat que les études actuelles à savoir : le manque de points d'eau, les mauvaises dessertes, le manque d'entretien, considère que « certaines mesures ne sont plus d'actualité, car inadéquates au contexte économique, social, paysager et surtout écologique des Monts d'Arrée ».

« L'ouverture systématique de pare-feu et d'accès n'a pas été retenue comme une solution pertinente. Elle comportait le risque, très important, d'aboutir au mitage du site par un chevelu trop important d'axes de circulation du public difficilement contrôlable ».

Contrairement au document d'objectifs de Natura 2000, nous pensons au Syndicat Forestier, au vu des derniers incendies ravageurs de 2022, que les mesures de bon sens que nous préconisons sont plus que jamais indispensables si l'on veut lutter efficacement contre les incendies de lande et de forêt. Elles ne sont pas antinomiques à la préservation de la biodiversité et de l'écologie en Monts d'Arrée.

Lutte contre les incendies : les agriculteurs, acteurs clés de la protection des forêts



Sophie Jezequel, vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Finistère et agricultrice, partage son expérience et ses réflexions après les incendies qui ont frappé la Bretagne, notamment les Monts d'Arrée en 2022.

Lors des incendies, le réseau entre les agriculteurs s'est avéré très efficace, bien que parfois trop spontané pour permettre une coordination optimale. Toutefois, leur mobilisation a été cruciale en soutien aux pompiers.

« La nécessité d'une coordination optimale dans de telles situations est désormais évidente ».

Par exemple, dans son exploitation, Sophie Jezequel proche à 15 kms du premier foyer a proposé son aide matérielle aux pompiers.

Pour améliorer cette coordination, une convention a été signée en juin 2023 entre la Chambre d'agriculture du Finistère et le SDIS. Cette initiative vise à formaliser l'engagement des agriculteurs dans la lutte contre les incendies et à organiser le réseau de manière plus efficace, symbolisant ainsi « les racines et les branches d'un arbre ».

En parallèle, le SDIS prévoit la mise en place d'exercices incendies pour organiser et piloter les interventions des agriculteurs dans le but de mieux partager l'information et de coordonner leurs actions.

La perception du risque et du danger n'est pas appréhendée de la même façon selon qu'on soit pompier ou exploitant, **c'est pourquoi ces procédures sont nécessaires pour coordonner efficacement les actions et garantir une réponse rapide et efficace face aux incendies, et elles se résument ainsi :**

■ **Alerte et identification des besoins :** lorsqu'un incendie se déclare, la préfecture contacte un référent départemental de la chambre d'agriculture pour informer des besoins en main-d'œuvre et de ravitaillement en eau et matériel sur le terrain.

■ **Coordination des actions :** le référent de la Chambre d'agriculture contacte uniquement les agriculteurs "référents" en fonction des besoins identifiés.

■ **Partage d'informations :** jusqu'à présent, les échanges étaient souvent informels, mais ce protocole vise à mieux structurer ces communications pour une intervention plus efficace.

Inscription des volontaires : les agriculteurs qui souhaitent se mobiliser et apporter leur aide sont invités à se rapprocher de leur référent à la Chambre d'agriculture ou syndicat agricole, pour s'inscrire sur la liste des volontaires. Ils doivent indiquer leur capacité en matériel pour une meilleure planification des interventions. « Il ne sert à rien de mobiliser tous les volontaires le

premier jour et de ne plus avoir personne sur le terrain le quatrième. ».

Simulation en conditions réelles pour renforcer la sensibilisation

Le 18 avril dernier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a organisé une simulation de feu à Argol, dans le Finistère, dans le but de sensibiliser les agriculteurs aux techniques de lutte contre les incendies. Cette mise en situation a permis aux agriculteurs l'opportunité de faire face à des scénarios concrets, renforçant ainsi leur collaboration avec les pompiers et optimisant l'efficacité des interventions sur le terrain.

En complément, la Chambre d'agriculture prévoit d'autres initiatives de sensibilisation et de formation pour les agriculteurs, visant à renforcer leur préparation et leur connaissance des mesures préventives face aux incendies.

Entreprises de Travaux Agricoles : les entreprises de travaux agricoles, dotées de matériels plus importants que les exploitations individuelles, apportent une contribution précieuse à la lutte contre les incendies. Leur capacité de

« Il ne sert à rien de mobiliser tous les volontaires le 1^{er} jour et de ne plus avoir personne sur le terrain le 4^{ème} »

stockage d'eau et leur expertise dans l'utilisation de leur matériel font d'elles des acteurs clés dans les interventions. La sécurité du personnel et du matériel lors des interventions reste une priorité absolue. Ils seront réquisitionnés par la préfecture si nécessaire.

« Nous avons besoin d'eux sur le terrain, c'est une force essentielle ! »

Prévention et accès à l'eau

« La vraie richesse du monde agricole, c'est de connaître son territoire et donc, lorsqu'il y a un incendie, ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire »

La connaissance approfondie du terrain par les agriculteurs est un atout majeur dans la prévention des incendies. L'identification et la signalisation des points d'eau par les agriculteurs, en collaboration avec les pompiers sont des actions essentielles pour faciliter les interventions.

Appel à l'action collective : Mobilisons-nous pour la lutte contre les incendies !

La lutte contre les incendies exige une mobilisation collective et coordonnée de tous les acteurs, incluant les agriculteurs. Leur connaissance du terrain, leurs ressources matérielles et leur engagement jouent un rôle crucial dans la protection des forêts et la préservation de l'environnement, surtout face au défi croissant du réchauffement climatique.

Je recommande vivement de se rapprocher de la chambre d'agriculture pour bénéficier de toutes les informations nécessaires.

« Notre mission est triple : protéger, préserver et agir de manière proactive. En unissant nos forces, nous pouvons significativement réduire les risques, qu'ils soient d'ordre humain ou environnemental, et ainsi contribuer à la sécurité de nos territoires. »

Incendies, reboisement et prévention : Matthieu de Launay, propriétaire forestier témoigne



Propos recueillis
par Marine d'Aillières



© Marine d'Aillières

Matthieu de Launay, vous êtes propriétaire d'une forêt en Bretagne, pourriez-vous nous en dire davantage ?

Gérant d'un GF de 1680 ha, ma principale préoccupation est la gestion et la protection du massif dont j'ai la charge. Par sa très forte fréquentation touristique, le massif forestier de Paimpont est soumis à dure épreuve.

En 2022, vous apprenez qu'un départ de feu a lieu chez vous, quelle est votre réaction ? Quelles mesures sont déployées ?

8 et 13 juillet 2022, ces dates resteront gravées dans ma mémoire. Le premier départ de feu difficilement localisable en forêt sera finalement circonscrit rapidement par les pompiers bien que les conditions d'accès liées à la topographie du secteur soient difficiles. Le second incendie beaucoup plus virulent dû aux conditions météorologiques

extrêmes mobilisera 100 pompiers durant 48 heures. Ma première réaction a été de me rendre sur place pour constater les premiers dégâts et d'attendre les pompiers pour les orienter sur les chemins accessibles aux camions feux de forêt. Les repérages effectués avec les officiers du SDIS ont conduit à repérer les entrées, les sorties, les accès au point d'eau, les zones de déploiement de bâche incendies et la zone de commandement.

Le feu maîtrisé, il faut penser à l'après. Comment avez-vous appréhendé le reboisement ?

Les zones incendiées très escarpées étant sur des parcelles en cours de régénération naturelle de pin maritime, le groupement forestier a décidé de ne pas intervenir et de laisser une nouvelle régénération s'installer. Le passage d'un feu sur ce type de peuplement favorise les levées de graines.

Quels sont les principaux dangers pouvant mener à un incendie de forêt et quel conseil donneriez-vous aux propriétaires forestiers pour les prévenir ?

Les périodes de sécheresse et vagues de chaleur estivales doivent amener les propriétaires à limiter les venues en forêt. Depuis les événements de 2022, des indices de vigilance (IFM) permettent d'établir les niveaux de risque. Les propriétaires de massifs à risque incendie peuvent se munir de panneaux de prévention pour limiter ou interdire la fréquentation à l'intérieur de leurs bois et forêts. La préfecture pour sa part, doit veiller à réglementer par arrêté préfectoral l'accès aux forêts.



Sylvassur
L'assurance des Forestiers Privés de France

L'assurance des Forestiers par les Forestiers

FRANSYLVA SERVICES

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

Pour plus d'informations et conseils,
sylvassur@fransylva.fr | 01 47 20 66 55
www.sylvassur.fr

N°ORIAS 13005782

GIE FORESTIER DU CENTRE BRETAGNE
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Des propriétaires pour le Propriétaire !

Le soutien du propriétaire dans sa forêt.

Aide à la commercialisation de vos bois

Aide aux travaux

Joël KERDUDO
06.72.35.47.76
joel.kerdudo@gmail.com

Président
Guy HERVE
06.08.88.60.63
grv.erquy@orange.fr

ENTRETIEN PAR BROYAGE DE PLANTATIONS FORESTIÈRES

Alexandre CELLIER
Particuliers et Professionnels

ROBOT RADIOCOMMANDÉ

- ✓ Broyage de végétation jusqu'à 15 cm de diam.
- ✓ Fauche d'herbe avec broyeur à fléau
- ✓ Rognage de souches
- ✓ Abattage

Interventions sur toute la Bretagne

06.75.98.98.04

Cellier Débroussaillage | cellier.dbsl@gmail.com
[cellierdebroussaillage](https://www.instagram.com/cellierdebroussaillage) | [cellier-debroussaillage.fr](https://www.facebook.com/cellier-debroussaillage)

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU & BOOSTER VOTRE VISIBILITÉ

PROFITEZ D'UNE DIFFUSION CIBLÉE AUPRÈS DE NOS ADHÉRENTS ET PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE BOIS

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS AUJOURD'HUI !

Contactez-nous

06 82 09 98 50

syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr

Maison de l'agriculture
CS 14226 - 35042 RENNES cedex

Scouts en forêt, vous êtes assuré !

En adhérant au syndicat, nos membres bénéficient d'une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie PACIFICA via le courtier XLB assurance, qui les couvre en cas d'accident survenu lors d'un séjour scout.

1- Les scouts sont assurés pour leurs activités

Lorsqu'ils sont à l'origine d'un accident, l'assurance du mouvement auquel ils appartiennent prend en charge le sinistre.

2- Vous êtes assurés si les scouts subissent un accident du fait de vos arbres

Dans ces deux cas de figures :

En cas d'accident, corporel dégradation ou d'incendie, il est important de réagir rapidement. Voici les étapes à suivre :

- Rédigez immédiatement un constat circonstancié, signé du chef de camp. Ce constat doit être précis et détaillé, et doit mentionner les circonstances de l'accident, les personnes impliquées et les dommages causés, joignez des photos les plus claires possibles.
- Vérifiez que le constat a bien été envoyé au courtier XLB. Vous pouvez le faire par courrier postal ou par e-mail.

Conseils pour un séjour serein

Pour que le séjour des scouts se déroule en toute sécurité, nous vous recommandons de :

- Respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur dans le département au moment du camp.
- Vérifier attentivement l'emplacement des coins de patrouilles pour éviter tout risque de chute d'arbres ou de branches.
- Identifier les arbres morts dans la zone de campement qui ne sont pas couverts par l'assurance en cas de chute.
- Sensibiliser les scouts aux risques liés à la forêt et aux consignes de sécurité à respecter.

En veillant à la sécurité et au respect des espaces naturels, les propriétaires forestiers adhérant au Syndicat Forestier de Bretagne, contribuent à la réussite des séjours scouts tout en sensibilisant les jeunes à la protection de ces espaces naturels.



©Freepik

Vente des Experts Forestiers à Carhaix le 5 juin 2024



Yves Riou
Groupement des Producteurs de Bois de Bretagne

Du mieux mais on n'y est pas encore tout à fait.

Encore beaucoup de chablis (14 350 st) présentés à la vente et 15 514 m³ de bois d'œuvre.

- Les épicéas de sitka (2 985 m³) se sont négociés sur une base moyenne de 55,3 €/m³.
- Le pin maritime en nette hausse (3 265 m³) à 56,5 €/m³.
- Le Douglas (1 728 m³) à 96,3 €/m³ revient sur les cours avant tempête.
- 4 lots de châtaigniers pour un volume de 789 m³ se sont vendus à 162,3 €/m³.

Incontestablement, la demande revient. Nous avons constaté une progression des cours en séance et surtout à la fin. La ressource, principalement en épicéas, se raréfie.

Nos conseils : Le bois, hors problèmes sanitaires et chablis, n'est pas une denrée périssable. En période de marasme il convient donc de stocker sur pied et d'attendre patiemment des jours meilleurs. Si malgré tout on désire vendre il faut se fixer un prix de retrait convenable permettant d'assurer un revenu confortable.

La rareté en résineux et surtout en épicéas, plébiscités par les industriels, laisse entrevoir des jours meilleurs qu'il convient d'attendre.

La vente des chablis, du fait de l'estimation des volumes, est très compliquée. Pour ce type de vente nous vous conseillons de vous rapprocher de spécialistes à même de vous guider.

Le marché du bois est parfois irrationnel et donc pas facile à expliquer sur le moment. L'explication vient après coup. L'analyse du passé peut nous aider à voir plus clair. Dans un prochain numéro nous vous proposerons une approche plus rigoureuse.



©Freepik

Protégez vos bois et sensibilisez le public : Commandez vos panneaux forestiers !



Le Syndicat forestier de Bretagne met à votre disposition une gamme de panneaux forestiers conçus pour vous aider à signaler et à protéger efficacement vos bois et forêts.



■ **PANNEAU VERT** - 30 cm de diamètre
"Espace naturel préservé, Accès réglementé".

12 € TTC (hors frais d'expédition)

Informe les promeneurs de la nature réglementée de l'espace et les invite à respecter les consignes de sécurité.

■ **PANNEAU ROUGE** - 30 cm de diamètre
"Espace naturel préservé, Défense d'entrer".

12 € TTC (hors frais d'expédition)

Dissuade l'intrusion dans des zones sensibles ou dangereuses.

■ **PANNEAU VERT** - 30x50 cm
"Nous aimons la forêt, préservons-la. Accès réglementé".

15 € TTC (hors frais d'expédition)

Sensibilise le public à l'importance de la protection de la forêt et rappelle les règles d'accès à respecter.

Pour passer commande, contactez-nous :

Téléphone : 06.82.09.98.50

Email : syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr

Vous pouvez retirer votre commande en prenant rendez-vous :

■ **Syndicat Forestier de Bretagne** - Maison de l'agriculture - Rond point Maurice Le Lannou-35000 Rennes

■ **En contactant votre référent syndical départemental**

Forêt Bois Pays de Brest valorise les boisements sinistrés par Ciaran



©Forêt Bois Pays de Brest

Le collectif Forêt Bois Pays de Brest* accompagne la commune littorale de Saint-Pabu pour transformer en mobilier urbain des cyprès de Lambert sinistrés par la tempête.

Une opération expérimentale que le collectif souhaite démultiplier aux côtés des propriétaires privés et publics de petites parcelles, pour valoriser leurs bois d'œuvre en circuit court et les aider à renouveler leurs boisements.

* Forêt Bois Pays de Brest est co-animé par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, l'interprofession Fibois Bretagne, le Centre national de la propriété forestière (CNPf Bretagne), le syndicat des propriétaires forestiers (Fransylva Bretagne) et l'Office national des forêts (ONF).

Grâce à cette opération menée avec l'appui du GIE Forestier du centre Bretagne, la commune dispose de bois d'œuvre de qualité à moindre coût. Sans cet accompagnement, la commune aurait fait appel à un élagueur et tout le bois aurait été broyé. Un circuit court qui rayonne : ce bois va être utilisé dans le cadre du réaménagement du centre-bourg et la commune voisine de Plouguerneau en utilisera également une partie !

Vous êtes propriétaires d'un bois et vous ne savez pas trop comment le gérer ? Vous hésitez, vous tâtonnez...

Après une session 2023 qui a affiché complet, le CRPF organise sur le Pays de Brest une nouvelle formation de 3 jours d'initiation à la gestion forestière, de septembre à novembre 2024.

■ **Pour vous inscrire, contacter Marylène FAUVEL :**
02 99 30 45 46 - marylene.fauvel@cnpf.fr



Pour en savoir plus :

Erwan BUREL

Programme Forêt Bois
Chargé de mission

Pôle métropolitain du Pays de Brest

02 98 00 62 32 | 06 78 30 69 40

foret-bois@pays-de-brest.fr

foretbois-paysdebrest.bzh

Simulateur Fransylva "aide au renouvellement forestier" »



Hortense Wiart

Face à la multiplication des dispositifs d'aides au renouvellement forestier, il est parfois difficile d'avoir une vue d'ensemble de ceux adaptés à vos projets (boisement, reboisement, adaptation au changement climatique etc) et délicat de les comparer. Ce simulateur dynamique développé par Fransylva avec le soutien de France Bois Forêt vous apporte désormais une solution.

Renseignez les caractéristiques principales de votre projet et obtenez directement une simulation financière et des fiches détaillées des dispositifs auxquels vous êtes éligible !

Les équipes de Fransylva ont renseigné de manière exhaustive les dispositifs d'aides privés / publics, aux échelles nationales, régionales mais également départementales, avec les informations et liens utiles pour

chacun. Une version « catalogue » vous permet également de survoler l'ensemble des possibilités de financement disponibles en France.

N'hésitez pas à vous créer un compte afin d'enregistrer vos résultats et nous faire des suggestions d'améliorations.

Pour plus d'informations :

financementsinnovants@fransylva.fr

<https://www.fransylva.fr/simulateur-aides-renouvellement-forestier.html>
(rubrique "Gestion durable des forêts")



À la rencontre de nos adhérents



Yves-Marie Quéau



Je me suis rendu à Plourin Les Morlaix, sur les parcelles de Laurent Pennec, propriétaire depuis deux ans d'anciennes parcelles indivises de 5 hectares, qu'il a rachetées à sa famille.

« Ma motivation première est de garder le bien de ma grande mère dans le giron familial. »

Laurent a une vie professionnelle intense qui l'oblige à beaucoup se déplacer. Son bois lui permet de retrouver le calme et la sérénité en s'évadant dans ce lieu inspirant accompagné par sa famille proche.

D'un point de vue forestier, il s'agit d'un taillis de châtaigniers avec quelques chênes et pins sylvestres sur une station relativement riche pour le secteur, comme en atteste de belles régénérations naturelles de ses feuillus.

La gestion que Laurent a débutée est une production modérée de bois de chauffage et la plantation de résineux (cèdres de l'Atlas).

« La tempête Ciaran est venue modifier mes plans en créant quelques éclaircies non souhaitées. »

Laurent, toujours motivé et entreprenant, y voit alors l'opportunité de reboiser en privilégiant des essences productives à croissance rapide pour atténuer les impacts climatiques sur sa future production.

Sur le plan humain, j'ai rencontré une belle personne amoureuse de ses bois, émerveillée par les créations de la nature. Cette passion a conduit Laurent à commander à sa cousine photographe professionnelle à Landivisiau, un album photo de sa forêt, dont les clichés illustrent notre article. Laurent, nouveau propriétaire, est heureux de posséder une forêt qu'il entretient avec soin et qui lui procure en retour un profond apaisement, tant sur le plan physique que mental.

©Crédit photos : Studio Pennec - www.studiopennec.fr - 17, rue Clémenceau - 29400 Landivisiau



Dates à retenir



■ 7 SEPTEMBRE à Ecole Le Nivot à Loperec (29)

Réunion des forestiers Ouest Bretagne
Informations : syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr - 06.82.09.98.50.

■ SEPTEMBRE À NOVEMBRE (29)

Cycle découverte Pays de Brest FOGFOR
Informations : marylene.fauvel@cnpf.fr
www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

■ 13 SEPTEMBRE à Maxent (35)

Réunion forestière : Régénération naturelle du Chêne
Informations : www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

■ 26 SEPTEMBRE à Plœuc-L'Hermitage (22)

Réunion forestière : Planter dans le recru : bilan après 4 ans
Informations : www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

■ 15 OCTOBRE à Elliant (29)

Retours d'expérience sur le boisement de terres agricoles

■ 15 NOVEMBRE à Saint-Brieuc (22)

Forum de l'arbre de la forêt et du bois.
Informations : www.fiboisbretagne.fr

N'oubliez pas de consulter les sites web des organisateurs pour plus d'informations et pour vous inscrire aux événements qui vous intéressent

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ADHERENT ?

POURQUOI ADHÉRER

AU SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE ?



Propriétaire forestier en Bretagne ? Vous êtes responsable de votre bien et vous devez le gérer.

Vous serez amené à prendre des décisions importantes pour son avenir, dans un contexte complexe et en constante évolution.

Le syndicat forestier de Bretagne vous accompagne !

En adhérant au syndicat, vous :

Sécurisez vos parcelles forestières et agricoles :

- Bénéficiez d'une assurance responsabilité civile incluse dans votre cotisation, pour vous protéger en cas de sinistre.
- Bénéficiez d'une offre d'assurance incendie + tempête sur mesure en fonction de vos besoins.
- vous faites aiguiller par nos membres propriétaires forestiers qui vous apporteront des conseils avisés.

Soyez représenté pour défendre vos droits et intérêts de propriétaire privé :

- Êtes représenté par le syndicat auprès des pouvoirs publics et des instances décisionnaires.
- Participez à la défense de vos droits et à la promotion d'une gestion forestière durable.
- Contrez les projets qui menacent la forêt bretonne.

Restez informé :

- Recevez les publications « Forestier Breton » et « Forêts de France (sur abonnement) » pour vous tenir au courant de l'actualité forestière.
- Participez à des ateliers et rencontres pour échanger avec d'autres propriétaires forestiers.

Le syndicat forestier de Bretagne, c'est la force d'un collectif passionné au service de votre forêt !

Nous contacter



06 82 09 98 50

syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr

Maison de l'agriculture
 CS 14226 - 35042 RENNES cedex



SYNDICAT
FORESTIER
 DE BRETAGNE





Nom : Prénom :

Nom de la structure sociale (si concerné : SCI, GF, GFR...) :

Adresse :

CP VILLE :

Téléphone Fixe : Portable :

Mail :

Calcul de la cotisation

1

Surfaces boisées ha	ha	ha (x)	TOTAL
de 0.01 ha à 300 ha		x 1,50	
au-delà de 300 ha		x 0,70	
Total surfaces boisées			

Pour calculer le montant de votre cotisation, il vous suffit d'additionner le total de vos surfaces + le forfait d'adhésion de 59 €

2

Surfaces agricoles ha	ha	ha (x)	TOTAL
de 0.01 ha à 300 ha		x 0,47	
Total surfaces agricoles			

MONTANT TOTAL COTISATION À RÉGLER	=	
1 + 2 + 3 + 4 + 5		

3

Étangs forestiers	Nombre	Forfait	TOTAL
de 0.01 à 1ha		0 €	
de 1.01 à 5ha		x 15€	
de 5.01 à 20ha		x 20€	
de 20.01 à 40ha		x 35€	
> à 40ha		x 100€	
Total Etangs forestiers			

Merci de de joindre à votre bulletin d'adhésion, la liste des parcelles cadastrales à assurer en indiquant :

- La commune
- Le N° des parcelles,
- la surface des parcelles

4

Annexes immobilières	Surface	Forfait	TOTAL
Annexe 1		x 24 €	
Annexe 2		x 24 €	
Total Annexes immobilières			

Bulletin d'adhésion à envoyer au Syndicat Forestier de Bretagne :

- 📍 Maison de l'agriculture
CS14226 - 35042 RENNES cedex
- ✉ syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr
- 🌐 www.fransylva.fr

5

Forfait adhésion	59 €
-------------------------	-------------

